

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE PUYS

Mise à disposition d'une **SONO** Professionnelle (réservée aux adhérents uniquement)



L'ARP met à disposition des adhérents une SONO Professionnelle.

Merci de bien vouloir lire, très attentivement, les conditions ci-dessous :

- **PRINCIPE GÉNÉRAL.** Ce matériel est mis à disposition des familles adhérentes uniquement et sous leur entière responsabilité. Il s'agit d'un matériel Professionnel de qualité suffisant pour sonoriser une salle des fêtes. Elle peut aussi se configurer en mode plus compact, tout en restant aussi puissante. La table de mixage intégrée permet divers branchements (câbles fournis) et un lien « Bluetooth » est aussi possible. Deux micros avec pieds sont compris dans de le prêt. -> demande sur sono@puys76.com
- **CONDITIONS D'UTILISATION.** L'adhérent doit régler une **participation aux frais de 25€** et observer les règles suivantes : respecter une utilisation contrôlée du matériel qui ne peut être laissé à l'usage libre de tierces personnes. Au regard de la valeur de ce produit, un chèque de **caution de 600€** sera exigé. (100€ pour une réparation éventuelle, 500€ en cas de perte ou de vol).
- **CONDITIONS D'ORGANISATION** : Pour réserver cette SONO, prendre contact avec Benoit HAVARD plutôt par mail ou éventuellement par téléphone :

sono@puys76.com ou 07 81 35 40 40

Le matériel est disponible au 17, chemin du Camp de César, siège de l'Association.



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

adhérent de l'Association des Résidents de Puy, reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de la sono.

Ci-joint, un chèque de 25€ pour la location et de 600€ de caution (qui vous sera rendue).

Date : _____

Signature :